

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate
CPCRCD1406

Nouvelles modalités concernant la vente des actions de Capital régional et coopératif Desjardins pour 2014 et 2015

Montréal, le 10 juillet 2014 – Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) confirme aujourd’hui l’application de nouvelles modalités concernant la vente de ses actions en vigueur à compter de l’émission 2014, s’harmonisant notamment aux exigences du récent budget provincial déposé le 4 juin dernier.

- Compte tenu de l’atteinte du plafond de sa capitalisation de 1,25 G\$ et de par sa loi constitutive, CRCD est limité à émettre, pour l’émission 2014, un montant équivalent aux rachats de l’émission précédente. Conséquemment, le montant autorisé de l’émission 2014 sera de 63 M\$.
- Pour l’émission 2015, le gouvernement du Québec a autorisé exceptionnellement CRCD à recueillir 150 M\$.
- Le taux du crédit d’impôt provincial octroyé pour l’acquisition d’actions de CRCD est dorénavant de 45 %.
- La date du début des ventes de l’émission 2014 est fixée au 6 octobre 2014 dans l’ensemble du réseau des caisses Desjardins. En ce qui a trait à l’émission 2015, les ventes débuteront le 13 avril 2015.
- La prise de rendez-vous est maintenant obligatoire pour souscrire à des actions de CRCD, sans quoi aucune vente d’actions ne pourra être effectuée par la caisse. La période de prise de rendez-vous débutera deux semaines avant la date du début des ventes, à savoir :
 - le 22 septembre 2014 pour l’émission 2014;
 - le 30 mars 2015 pour l’émission 2015.
- Afin de permettre au plus grand nombre d’actionnaires possible d’acquérir des actions de CRCD, le montant maximum annuel alloué par investisseur pour les émissions 2014 et 2015 sera limité à 3 000 \$, ce qui procure un crédit d’impôt de 1 350 \$.

En résumé :

	Émission 2014	Émission 2015
Date du début de la prise de rendez-vous	22 septembre 2014	30 mars 2015
Date du début des ventes	6 octobre 2014	13 avril 2015
Montant de l’émission	63 M\$	150 M\$
Taux de crédit d’impôt	45 %	45 %
Souscription maximale par investisseur	3 000 \$	3 000 \$

À propos de Capital régional et coopératif Desjardins

Avec plus de 100 000 actionnaires, Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), dont l'actif net atteint 1 471 M\$, est une société publique gérée par Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif. CRCD contribue au développement économique du Québec notamment au moyen de plusieurs leviers qu'elle développe en collaboration avec son gestionnaire et dont elle est le pilier. Ces leviers constituent son écosystème entrepreneurial qui vise à valoriser et garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici. C'est ainsi que CRCD appuie, directement ou indirectement, la croissance de plus de 360 entreprises, coopératives et fonds évoluant dans divers secteurs d'activité et issus de toutes les régions du Québec, contribuant ainsi au maintien et à la création de 47 000 emplois. (www.capitalregional.com)

– 30 –

Renseignements :

À l'intention des journalistes uniquement

Marc-Brian Chamberland
Capital régional et coopératif Desjardins
514 281-7000 ou 1 866 866-7000, poste 3575
media@desjardins.com

À l'intention des investisseurs

Service des relations avec les actionnaires
1 888 522-3222